

### DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : VENDARGUES

Numéro de la liste 5152430133

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A CASTRIES LE 13/07/2021



### DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 183,97 €	1 075,48 €
6542		
Total	2 183,97 €	1 075,48 €

A Vendargues Le  
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)



### TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Exercice	Référence	Nom du redevable	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	T-600-1	= "NGET SAROUEN Nc"	11,00	RAR inférieur seuil poursuite		X	montant recouvré le 12.08.2021
2019	T-620-1	= "NGET SAROUEN Nc"	11,00	RAR inférieur seuil poursuite		X	montant recouvré le 12.08.2021
2019	T-671-1	= "NGET SAROUEN Nc"	11,00	RAR inférieur seuil poursuite		X	montant recouvré le 12.08.2021
		Sous-total pour = "NGET SAROUEN Nc"	33,00				
2014	T-344-1	= "SARL TMA SARL NAALA S"	1075,49	insuffisance actif	X		recouvrement de 1075,49 le 29.07.2021
		Sous-total pour = "SARL TMA SARL NAALA S"	2 150,97				
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 183,97</b>				